

Bordeaux, le 4 décembre 2010

Monsieur Alain JUPPÉ
Ministre de la Défense et des Anciens Combattants
14 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

La Société des Hispanistes Français (S.H.F.), qui regroupe la grande majorité des enseignants chercheurs d'espagnol et de portugais de l'enseignement supérieur, a pris connaissance du document intitulé « Banque d'épreuve X-ENS-ESPCI », lequel fixe les modalités des épreuves communes pour les concours d'admission à cinq Grandes Écoles scientifiques : l'École polytechnique (qui dépend de votre ministère), l'École normale supérieure, l'École normale supérieure de Cachan, l'École normale supérieure de Lyon ainsi que l'ESPCI Paris Tech.

Elle constate deux modifications qui, selon ce document, affecteront les épreuves de langues vivantes à partir de 2012. Aux épreuves d'admissibilité, le choix des langues est réduit, l'italien, le portugais et le russe, encore présents aux épreuves des concours 2011, sont ensuite écartés. À partir de 2012 également, c'est la seconde langue dans son ensemble qui est supprimée aux épreuves d'admission.

De telles mesures, si elles se confirmaient, entreraient en contradiction avec la diversité linguistique de l'Europe que nous construisons et desservirait les liens économiques, politiques et culturels que la France entretient avec des pays de diverses aires linguistiques. Elles nuiraient également au rayonnement de la langue française à l'étranger.

La SHF tient à attirer plus particulièrement votre attention sur l'enjeu d'une telle mesure, dont on peut craindre qu'elle ne s'étende à d'autres concours (elle a été précédée par la modification du concours d'entrée à l'École de la Magistrature), pour l'enseignement du portugais.

Cette décision irait à contre-courant du rôle grandissant de cette langue dans notre pays et dans le monde (le Brésil, par exemple, est une puissance émergente de première importance). C'est une situation d'autant plus paradoxale qu'un protocole de coopération entre les gouvernements français et brésilien sur « la promotion réciproque des langues dans l'enseignement » a été signé le 25 mai 2006 à Brasilia. La reconnaissance que revêt pour la République française et la République portugaise la connaissance de la langue et de la culture de l'autre est l'objet d'un engagement déjà ancien, et de même nature, signé à Lisbonne le 12 juin 1970 par le ministre des Affaires étrangères, M. Maurice Schumann. Il favorise et facilite les échanges entre la France et le Portugal dans le domaine de l'enseignement, de la culture, de la science et des techniques. Ces liens d'amitié et cette tradition de coopération ont été relancés en avril 2008 par un accord signé à Lisbonne. Il réaffirme l'engagement de participer pleinement à la construction de l'espace européen en encourageant la mobilité des étudiants de chacun des états et en développant les relations entre établissements d'enseignement supérieur.

C'est pourquoi, en sa qualité de société savante, la SHF vous demande de bien vouloir intervenir en faveur du rétablissement d'un choix ouvert de langues, dont le Portugais, en langue vivante 1 et du maintien d'une épreuve de langue vivante 2 dans cette banque d'épreuves qui inclut le concours de l'École Polytechnique.

En espérant que vous serez sensible à nos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève CHAMPEAU
Présidente de la Société des Hispanistes français
(SHF)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Champeau'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.